

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [eric-leduc-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/98c0e9d52be786c7587ca622>

Date d'obtention : 2025-01-24 18:16:34

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il doit être utilisé quand il y a une situation de sexto qui implique des élèves dans le milieu scolaire et que nous jugeons que l'auteur aurait partagé les sextos par un geste d'impulsivité. Dans le cas où nous jugeons que l'auteur ou des personnes impliquées auraient agi de façon malveillante, nous devons nous référer à la police. La méthode d'intervention Sexto est un guide pour prendre les informations nécessaires à l'investigation et nous aidera à accompagner la victime, les témoins et l'auteur de la situation.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va me permettre d'avoir un cadre d'intervention plus clair et me donnera plus de contrôle lorsque nous devons intervenir dans ce genre de situation. Elle me permettra d'être mieux outillé et donc d'être plus sécurisant avec les personnes impliquées

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faut faire attention à ne pas regarder les photos, ni les vidéos car ce n'est pas l'égal de le faire. De plus, cela peut affecter le lien de confiance avec l'élève impliqué. Nous devons nous en tenir au formulaire et ne pas entrer dans les détails qui ne sont pas pertinents et non en lien avec la méthode d'intervention sexto. Il est important aussi de ne pas juger ou de faire la morale. Nous devons garder une position neutre et objective et recueillir les informations avec professionnalisme.